

QUE FAIRE DE MES ENCOMBRANTS?



LES ENCOMBRANTS SONT DES DÉCHETS VOLUMINEUX
PROVENANT D'UN USAGE DOMESTIQUE.

**11 déchèteries et
un service de collecte
devant votre domicile**

AVANT DE METTRE UN OBJET AUX ENCOMBRANTS

DEUX QUESTIONS À VOUS POSER

1

Est-il encore utilisable ?

Dans ce cas, je peux en faire profiter quelqu'un d'autre. Des associations ainsi que des plateformes sur internet permettent de donner ses objets en bon état (www.longuevieauxobjets.gouv.fr).

2

Est-il réparable ?

Je me renseigne auprès d'un professionnel référencé sur le site www.annuairereparation.fr ou je contacte une association locale proposant des ateliers de réparation.

Pensez à la reprise un pour un !

À l'achat d'un équipement neuf, votre distributeur a l'obligation de reprendre gratuitement l'ancien (pneus, appareils électriques et électroniques, cartouches d'encre...). Cette obligation s'applique également à la vente par correspondance.

SOLUTION 1

COLLECTE DEVANT VOTRE DOMICILE

(UNIQUEMENT POUR LES PARTICULIERS)



La collecte des encombrants devant votre domicile est un service gratuit **(inscription obligatoire)**.

- !** **Aucun encombrant** ne doit être déposé sur la voie publique **sans inscription préalable** (confirmée par SMS), sous peine d'amende. À noter que les encombrants restent sous votre responsabilité jusqu'à leur enlèvement par l'opérateur de la collecte.

Merci à vous :

- de ne pas déposer vos encombrants à proximité des points de collecte ;
- de vous assurer que les encombrants ne présentent pas de danger lors de leur manipulation par les agents de collecte ;
- de veiller à ce que leur dépôt sur le trottoir ne gêne pas la circulation des piétons, poussettes et Personnes à Mobilité Réduite.

NB : Aucune prestation de «déménagement» ne peut être effectuée.



ATTENTION

Les personnes qui ne respectent pas les consignes de collecte (dépôt non autorisé, mal présenté ou en dehors des jours de passage) s'exposent à une amende et à la facturation de l'enlèvement de leurs déchets.

SOLUTION 2

DÉPÔT EN DÉCHÈTERIE



Vous pouvez déposer vous-mêmes vos encombrants dans l'une des 11 déchèteries du golfe de Saint-Tropez.



DÉCHÈTERIES OUVERTES AUX PARTICULIERS

- CAVALAIRE-SUR-MER
- COGOLIN
- GRIMAUD
- LA CROIX VALMER
- LA GARDE-FREINET
- LA MOLE
- LE PLAN DE LA TOUR
- RAMATUELLE
- RAYOL-CANADEL-SUR-MER
- SAINT-TROPEZ
- SAINTE-MAXIME



TOUS LES DÉCHETS QUI PEUVENT ÊTRE ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIES:

! Attention : Les types de déchets et quantités pris en charge varient selon les déchèteries.



DÉCHETS ENCOMBRANTS



MOBILIER



MÉTAUX



BOIS



DÉBLAIS / GRAVATS



DÉCHETS VERTS



AMPOULES



PILES ET ACCUMULATEURS



CARTONS



VERRES



BATTERIES



HUILES DE VIDANGE



PNEUMATIQUES



DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)



BOUTEILLES DE GAZ



EXTINCTEURS



RADIO AV. 2000



HUILES DE FRITURES



TEXTILES



CARTOUCHES D'ENCRE



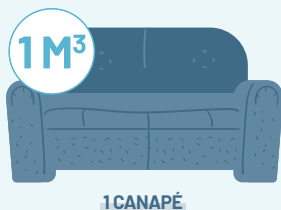
DEEE

Renseignez-vous avant tout déplacement

au 04 94 96 06 68 ou consultez l'appli « Mes déchets | Golfe ».

COLLECTE DEVANT VOTRE DOMICILE : COMMENT FAIRE ?

1 M³
QU'EST-CE
QUE
CELA
REPRÉSENTE ?



1 JE VÉRIFIE QUE MES DÉCHETS ENCOMBRANTS PEUVENT ÊTRE COLLECTÉS

Sont collectés : les appareils ménagers usagés, meubles usagés ainsi que tous les objets utilisés dans une maison à usage d'habitation, qualifiés de « monstres ».

- **Longueur maximale des objets à collecter :** 3 mètres.
- **Volume maximal :** 1 mètre cube par collecte (au-delà de ce volume, il faut prendre plusieurs rendez-vous).

2 JE PRENDS RENDEZ-VOUS

- **Par téléphone :**
Allo encombrants : N° vert : 0 800 732 122
(Appel gratuit depuis un poste fixe)
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
(au plus tard à 16h, la veille de la collecte)
- **Sur Internet :** www.golfe-sainttropez.fr/demarche-administrative/faire-appel-au-service-des-encombrants
- **Sur l'appli mobile :** « Mes déchets | Golfe »

3 LA VEILLE DU RENDEZ-VOUS

- **Je reçois un SMS** me confirmant que la collecte sera assurée le lendemain devant mon domicile.
- **Je sors mes encombrants le soir, sur la voie publique.**
- **Je les dépose en bordure du trottoir** le plus proche de mon domicile.
- **Je trie mes encombrants par catégorie** pour faciliter leur ramassage : Équipements électriques et électroniques, Ferraille (grillage, poteaux, vélos...), Bois et palettes, Autres (mobilier, matelas, moquette...).

4 LE JOUR DU RENDEZ-VOUS

- **Je vérifie** que la collecte a bien été réalisée.
- **Si des objets n'ont pas été collectés,** je les rentre chez moi.

OBJETS REFUSÉS



Déchets issus d'une activité professionnelle



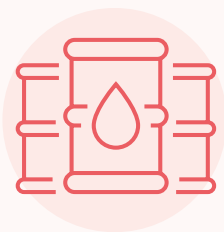
Déchets dangereux, matières chimiques inflammables ou explosives : acides, solvants, produits phytosanitaires, fusées de détresse, produits de piscine...



Déchets coupants ou cassants : vitres, miroirs, pare-brises



Déchets de chantier : gravats, sanitaires, amiante (fibrociment)



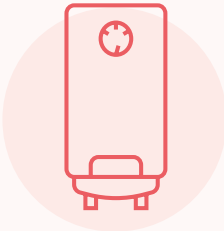
Déchets explosifs : bouteilles de gaz, cuves à fuel



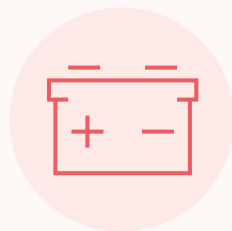
Déchets mal conditionnés susceptibles de souiller la voie publique, les personnes et les matériels de collecte



Déchets trop grands : portails, bateaux, mâts...



Déchets trop lourds : objets en fonte, chaudières...



Autres : déchets verts, piles et batteries, huile de vidange, ordures ménagères, pneumatiques

INSCRIPTION

☎ Par téléphone :

Allo encombrants
N° vert : 0 800 732 122

Appel gratuit
depuis un poste fixe

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h30

🌐 Sur Internet :

[www.golfe-sainttropez.fr/
demarche-administrative/
faire-appel-au-service-des-
encombrants/](http://www.golfe-sainttropez.fr/demarche-administrative/faire-appel-au-service-des-encombrants/)

📱 Sur l'appli mobile :

« Mes déchets | Golfe »



Collecte des encombrants
réservée aux particuliers

⚠ **Inscription**
au plus tard
à 16h la veille de la collecte

PLANNING DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} novembre au 31 mars
Cavaire-sur-Mer	2 ^e et 4 ^e mardis (toute l'année)	
Cogolin	1 ^{er} et 3 ^e mardis (toute l'année)	
Gassin	1 ^{er} et 3 ^e mercredis (toute l'année)	
Grimaud	2 ^e et 4 ^e mercredis (toute l'année)	
La Croix Valmer	1 ^{er} et 3 ^e lundis (toute l'année)	
La Garde-Freinet	2 ^e et 4 ^e lundis	2 ^e lundi
La Mole	2 ^e et 4 ^e jeudis	2 ^e jeudi
Le Plan de la Tour	2 ^e et 4 ^e lundis	2 ^e lundi
Ramatuelle	2 ^e et 4 ^e jeudis	2 ^e jeudi
Rayol-Canadel-sur-Mer	2 ^e et 4 ^e jeudis	2 ^e jeudi
Saint-Tropez	Tous les lundis (toute l'année)	
Sainte-Maxine	1 ^{er} et 3 ^e jeudis et tous les vendredis (toute l'année)	

📅 **Jour férié : collecte décalée au lendemain.**

POUR EN SAVOIR PLUS

Veuillez contacter
la Communauté de communes
au 04 94 96 06 68

ou par email contactdechets@golfe-sainttropez.fr

